

# RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT JEUNES

SAISON 2023 / 2024

La Commission Jeunes a la possibilité de modifier la réglementation, en fonction du nombre d'équipes engagées.

## 1 - FORMULE DE LA COMPÉTITION

Elle se déroule sous la forme d'un championnat par poules en 3 catégories :

- **Poussins / Benjamins Mixte ~ (2013 – 14 / 15 et +)** -11 ans
- **Minimes Mixte ~ (2011 - 2012)** 12/13 ans
- **Cadets / Juniors Mixte ~ (2005 à 2010)** 14/19 ans

## 2 - OUVERTURE DE LA SALLE

La salle doit être ouverte 30 minutes avant l'heure prévue pour le début de la rencontre fixée à : **15h00**. **Cet horaire est avancé à 14h00 chez le club recevant, ayant une équipe Nationale ou Pré-Nationale qui évolue à domicile ce jour-là (pour la 1<sup>ère</sup> phase : La Ferrière, Jard sur Mer, Roche Vendée et Challans)**. L'équipe visiteuse doit pouvoir disposer des tables pendant les 15 minutes qui précèdent le début de la rencontre.

## 3 - ÉTABLISSEMENT DE LA FEUILLE DE RENCONTRE

Elle doit être mise à la disposition des 2 capitaines, par l'association recevant, 15 minutes avant le début de la rencontre. Après tirage au sort pour déterminer **A** ou **X**, chaque capitaine inscrit son équipe et porte la responsabilité (amende) d'erreurs éventuelles (n° de licence, non-qualification d'un joueur).

Un joueur PEUT ne pas disputer la totalité des parties sans pour autant pénaliser son équipe.

A la fin, les 2 capitaines signent la feuille, attestant la conformité des résultats inscrits. Les parties se déroulent au meilleur des 5 manches (3 manches gagnées).

## 4 - CONDITIONS MATÉRIELLES

Les rencontres se déroulent sur 2 tables (suivant les possibilités matérielles et les accords entre les 2 capitaines). Les balles sont fournies par l'association qui reçoit.

## 5 - DÉCOMPTE DES POINTS

Dans chaque rencontre, un point est attribué pour chaque partie gagnée (simples et double).

Les points résultats suivants sont attribués :

- |            |         |                       |        |
|------------|---------|-----------------------|--------|
| ➤ Victoire | : 3 pts | ➤ Défaite             | : 1 pt |
| ➤ Nul      | : 2 pts | ➤ Défaite par forfait | : 0 pt |

## 6 – AMENDES

Forfait général (2 forfaits simples par phase)	9,90€	Absence ou erreur année de naissance (case <b>CAT.</b> ou <b>AN.</b> )	1,70 €
Forfait simple	6,60 €	Absence ou erreur division (en deuxième phase)	1,70 €
Feuille non télétransmise	5,00 €	Absence ou erreur poule	1,70 €
Feuille non parvenue ou retard ou résultats non saisis	5,00 €	Absence ou erreur prénom	1,70 €
Équipe incomplète OU non qualification d'un joueur OU perte par pénalité	3,30 €	Absence ou erreur N° licence	1,70 €

## 7 - TRANSMISSION DES RÉSULTATS

La transmission de la feuille incombe à l'équipe qui reçoit, quel que soit le résultat enregistré. La feuille doit obligatoirement être télétransmise le lundi avant minuit (GIRPE → SPID), qui suit la rencontre.

**En cas de forfait d'un club, un mail du club WO au club adverse ET au Comité est OBLIGATOIRE.**

## 8 - RETARD

Si une équipe n'est pas présente à l'heure fixée pour le début de la rencontre (à moins d'avoir avisé de son retard), le capitaine de l'équipe présente est en droit de déposer des réserves sur la feuille de rencontre mais son équipe devra attendre 30 minutes avant de demander le forfait. Ce délai est porté à **1 heure** pour une équipe qui a avisé de son retard dans ou avant la 1<sup>ère</sup> demi-heure qui suit le début de rencontre. Aucun délai n'est accordé à l'équipe qui reçoit.

Toutes les réserves pour retard feront l'objet d'une enquête de la commission Jeunes, seule cette commission peut donner rencontre perdue par forfait (**même en cas de réserve, il faut jouer le match**). Pour tout litige, un compte-rendu doit être inscrit sur la feuille de rencontre et signé des 2 capitaines.

## 9 - QUALIFICATION DE LA LICENCE

Le championnat Jeunes s'adresse aux **licenciés(es) vendéens** (licence COMPETITION). Licence LOISIR autorisée mais passage automatique en licence COMPETITION effectué par saisie de la feuille de rencontre.

## 10 - ARBITRAGE

Il est assuré par les joueurs.

## 11 - LA TENUE

Sportive : short, maillot, chaussures de sports.

## 12 - COMPOSITION DES ÉQUIPES

Les équipes du championnat Jeunes sont composées de 3 joueurs F & G. Les rencontres se déroulent sur 1 ou 2 tables. Une amende de 3,30 € sera due par l'équipe ne présentant que 2 joueurs.

~~Une équipe comportant deux joueurs non qualifiés pour jouer ensemble, sera pénalisée d'une amende financière et d'une pénalité sportive, elle concernera le joueur le plus jeune (ses résultats ne seront pas pris en compte).~~

**MINIMES** : Un joueur ne peut participer à une ou deux phases, qu'à la condition d'avoir un classement inférieur ou égal à 999 lors de la 1<sup>ère</sup> phase de la saison en cours.

**CADETS / JUNIORS** : Un joueur ne peut participer à une ou deux phases, qu'à la condition d'avoir un classement inférieur ou égal à 1099 lors de la 1<sup>ère</sup> phase de la saison en cours.

**1 seul muté** par équipe est autorisé sur la saison.

## 13 - LES FORFAITS

---

### FORFAIT SIMPLE

Lorsqu'une équipe est forfait elle doit en aviser **son adversaire et le comité** avant la date de championnat **par mail** à :  
[comite.tt.85@maisonsportsvendee.com](mailto:comite.tt.85@maisonsportsvendee.com).

La sanction envers l'équipe fautive, est le remboursement des frais de déplacement (0,35 € du Km à l'équipe adverse) si celle-ci s'est réellement déplacée.

### FORFAIT GENERAL

Une équipe d'une association est forfait général soit de son plein gré, soit à la suite de deux forfaits consécutifs ou non lors d'une même phase. Remise à zéro à la fin de la phase. Le forfait général d'une équipe d'une association entraîne la mise hors compétition. Celui-ci entraîne une amende de 9,90 €.

## 14 - FAUTE ENTRAÎNANT LA PERTE DU MATCH PAR PÉNALITÉ

---

➤ **Équipe de 3 JOUEURS** : l'équipe comprend 3 joueurs mais seulement 1 seul de la catégorie concernée.

*Ex. 1 : une équipe Cadets/Juniors ne comprend qu'1 C/J + 2 MIN ou 2 P/B*

*Ex. 2 : une équipe Cadets/Juniors ne comprend qu'1 C/J + 1 MIN et 1 P/B*

*Ex. 3 : une équipe Cadets/Juniors ne comprend qu'1 C/J + 1 MIN ou 1 P/B (éq. Incomplète)*

*Ex. 4 : une équipe Minimes ne comprend qu'1 MIN + 2 P/B*

*Ex. 5 : une équipe Minimes ne comprend qu'1 MIN + 1 P/B (éq. Incomplète).*

*Ex. 6 : deux mutés dans une équipe*

Une équipe qui perd le match par pénalité **ne marque aucun point** et perd la rencontre par : **P/10**

## 15 - CALENDRIER

---

La compétition se déroulera en 2 phases.

- 1<sup>ère</sup> phase ➤ 3 journées - par poules de 4 équipes - réparties géographiquement.
- 2<sup>ème</sup> phase ➤ 5 journées - par poules de 6 - tenant compte des résultats sportifs de la 1<sup>ère</sup> phase.  
L'aspect géographique ne sera pas automatiquement pris en compte.

## 16 – JOURNEE DES TITRES

---

A l'issue de la deuxième phase, 1 journée des titres est organisée, basée sur la réglementation établie en début de deuxième phase, concernant 2 niveaux D1 et D2. En poule, en cas d'égalité entre deux équipes, c'est le match qui les a opposées qui sera pris en compte.

## 17 - QUALIFICATION DES JOUEURS POUR LES JOURNÉES FINALES

---

Un joueur pourra disputer les titres seulement s'il a participé à **2 rencontres** dans les 8 journées de championnat jeunes. Ces deux rencontres seront nécessaires pour une équipe engagée en 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> phase.

**1 joueur >700 points** en janvier de la saison en cours, ne peut pas jouer les titres de **D2** s'il n'a pas participé au moins une fois à la 1<sup>ère</sup> phase (2 journées minimum requises sur les 2 phases).

## 18 - DATES

---

Tout avancement de date et modification d'horaire sont autorisés. L'accord écrit des 2 adversaires devra arriver au Comité **au plus tard le jeudi** précédent la rencontre.

Les rencontres doivent être jouées dans l'ordre du calendrier établi. Tout report est interdit et entraînera 0 point pour chaque équipe et 6,60 € d'amende «1<sup>er</sup> forfait» ou 9,90 € «forfait général» s'il s'agit du 2<sup>ème</sup>.

<i>1<sup>ère</sup> phase</i>		<i>2<sup>ème</sup> phase</i>	
<b>1<sup>ère</sup> journée</b>	<i>11 nov. 2023</i>	<b>1<sup>ère</sup> journée</b>	<i>20 janv. 2024</i>
<b>2<sup>ème</sup> journée</b>	<i>25 nov. 2023</i>	<b>2<sup>ème</sup> journée</b>	<i>3 fév. 2024</i>
<b>3<sup>ème</sup> journée</b>	<i>9 déc. 2023</i>	<b>3<sup>ème</sup> journée</b>	<i>17 fév. 2024</i>
		<b>4<sup>ème</sup> journée</b>	<i>16 mars 2024</i>
		<b>5<sup>ème</sup> journée</b>	<i>23 mars 2024</i>

